

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frédéric MAUREL, Maire.

Présents :

M. Frédéric MAUREL, Maire, M. Christophe MAURIÈS, 1^{er} adjoint, Mme Ludivine LAROQUE, 2^{ème} adjointe, M. Franck JÉZÉQUEL, 3^{ème} adjoint, Mme Magali CHABOT, 4^{ème} adjointe, M. Christian CAMMAGRE, Mme Virginie PARAIRE, M. Mathieu LAFON, Mme Chrystelle DERACHE, M. Fabien SIMONINI, M. Thierry ZANARDO, Mme Manon POUZENC, Mme Pauline FOURNY, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Catherine AURIOL, conseillère municipale à M. Thierry ZANARDO, conseiller municipal,
M. Adrien BENOIST, conseiller municipal à M. Franck JÉZÉQUEL, 3^{ème} adjoint.

Date de la convocation : 16/09/2026

Date d'affichage : 16/09/2026

Mme Virginie PARAIRE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux suivants : **Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation et d'habitations.**

Une délibération (D_2026_04) a été votée lors du Conseil Municipal du 3 Mars 2026, afin de réaliser des travaux de sécurisation en posant un poteau d'incendie DN 100 de type Emeraude à l'angle de la VC9 et de la Route de Persipo contre les incendies.

Le coût estimé par le SIAEP de Vielmur St Paul Cap de Joux est de 2 637.50 TTC.

Le Conseil Municipal a déposé une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert 2026 (D_2026_29) qui n'a pas abouti.

Monsieur le Maire propose de solliciter une nouvelle subvention auprès de l'ETAT (DETR).

Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total opération : 2 500 HT

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| - DETR : | 2 000 € (80%) |
| - Autofinancement commune : | 500 € (20%) |

Après avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Frédéric MAUREL



La secrétaire de séance,
Virginie PARAIRE



Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026



ID : 081-218100980-20260924-D_2026_44-DE